

Certification complémentaire en *Langues et Cultures de l'Antiquité*

RAPPORT DU JURY – Session 2023

Mise en place pour la première fois en 2018, la certification complémentaire LCA s'adresse aux enseignants du second degré qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité, compétences que leur discipline de recrutement au concours n'a pas permis de faire valoir.

Elle s'adresse tout particulièrement aux professeurs de lettres modernes, de langues vivantes, d'histoire-géographie et de philosophie qui peuvent attester d'une formation en latin et /ou en grec, et /ou d'une expérience significative de l'enseignement du latin et/ou du grec.

Deux options sont proposées, latin ou grec, auxquelles les candidats peuvent s'inscrire lors de deux sessions distinctes, ou bien au titre de la même session ; dans cette seconde situation, le candidat sera autorisé à remettre au jury un unique rapport pouvant être porté à huit pages maximum ; l'exposé du candidat, de dix minutes maximum, sera suivi de deux entretiens successifs de vingt minutes portant sur chacune des options, et évalués indépendamment l'un de l'autre.

L'inscription à cette certification est réalisée par les candidats auprès de la Division des Examens et Concours (DEC) dans un calendrier annoncé par la DEC [sur le site académique](#). Cette inscription génère automatiquement l'inscription à la formation organisée dans l'académie de Poitiers pour accompagner les candidats dans leur préparation (pour l'année scolaire 2022-2023, cette formation, assurée par deux professeures de Lettres classiques, s'est déroulée sur deux journées non consécutives).

Dans l'académie de Poitiers, depuis la première session en 2018, 29 professeurs ont obtenu la certification LCA.

Textes institutionnels de référence :

- Note de service n° 2019-104 du 16-07-2019 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
- Vademecum relatif à la certification LCA :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

Composition du jury pour la session 2023 :

M. Lionel MARY, maître de conférences en Langue et Littérature latines, Université de Poitiers

M. Jonathan PETITOT, professeur de Lettres classiques et Lettres modernes, collège Emile Zola, Prahecq, lycée Joseph Desfontaines, Melle

Mme Isabelle QUEFFELEC, professeure de Lettres classiques, lycée Bellevue, Saintes

Mme Dominique PARANTEAU, IA-IPR de Lettres, chargée du suivi des enseignements des Langues et cultures de l'Antiquité.

Profil des candidats et résultats :

Pour cette session, 14 candidats se sont inscrits et 11 ont rendu leurs dossiers.

10 candidats se sont présentés à l'épreuve orale qui s'est déroulée les 22 et 23 mai au rectorat de l'académie de Poitiers :

- 7 professeurs de lettres modernes
- 2 professeurs d'histoire-géographie
- 1 professeur d'allemand

Sur les 10 candidats présents, 7 ont été admis, dont l'un en latin et en grec ; 3 candidats ont été refusés.

Nombre d'inscrits	14
Nombre de dossiers rendus	11
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	10
Nombre d'admis	7
Moyenne globale des candidats évalués	11.9
Note la plus basse	09
Note la plus haute	16

NB : *sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve notée sur 20* (Note de service du 16-07-2019)

L'examen : rappels et recommandations

Le rapport à rendre

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 indique ce que le dossier doit présenter :

Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

Si ce rapport n'est pas soumis à notation, il constitue toutefois un point d'appui précieux lors de l'épreuve orale, tant pour l'exposé du candidat que pour l'entretien avec le jury. Il convient donc d'apporter un soin particulier à son élaboration et à sa rédaction, et de ne pas l'envisager uniquement comme une lettre de motivation, au détriment de sa dimension pédagogique et didactique.

A cet égard, le vademecum national apporte des pistes complémentaires quant au « développement commenté » attendu : il s'agit de présenter un projet / une séquence pédagogique, *envisagé à un niveau de classe donné en fonction des programmes [...] Ce projet vise à montrer [la] capacité [du candidat] à conduire un enseignement en latin ou en grec, en collège ou en lycée, dans une situation de son choix. Ce projet lui permet d'amorcer des axes thématiques et des problématiques fondés sur des textes et des documents variés, selon la cohérence qu'il aura définie. [...] Il revient au candidat d'opérer des choix dans l'éventail des possibles, en mesurant la pertinence des enjeux, mais aussi en tenant compte de la curiosité, de l'intérêt, du plaisir qu'il éprouve dans la préparation de sa démarche de professeur, pour lui d'abord, afin de mieux les transmettre à ses élèves ensuite.*

Le jury invite les candidats à produire en annexe les pièces qui peuvent attester des éléments dûment présentés dans le rapport (parcours universitaire et /ou professionnel ; support(s) didactique(s) élaboré(s) par le candidat dans le cadre de la séquence ou séance présentée...)

L'épreuve d'admission

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise d'une part, le déroulement des épreuves de certification complémentaire : *l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum* ; d'autre part, les connaissances et compétences évaluées pour le secteur disciplinaire LCA :

- *la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts...)* ;
- *la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie* ;
- *la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours* ;
- *la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités* ;
- *la connaissance des spécificités de la pédagogie des langues et cultures de l'Antiquité : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet.*

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

Cette épreuve s'organise en trois temps :

1- L'exposé du candidat, d'une durée de 5 à 10 minutes

Nous rappelons que le candidat ne dispose pas de temps de préparation préalable à sa présentation et que le jury a lu avec attention, en amont de l'épreuve orale, le rapport écrit remis par le candidat.

Par conséquent, si le candidat peut bien évidemment prendre appui sur les éléments de ce rapport, sa prestation ne peut se limiter à une simple redite : il doit manifester sa capacité à s'abstraire de

son écrit, à le formuler ou à le présenter différemment, en mettant en exergue les points qui lui semblent saillants et significatifs, et en manifestant une distance réflexive.

Le jury a apprécié la clarté, la fluidité et l'organisation du propos, ainsi qu'une bonne gestion du temps imparti.

2- L'entretien avec les membres du jury, 1^{ère} partie (environ 10 minutes)

L'exposé sert de point de départ à l'entretien, lequel permet de revenir sur le parcours du candidat (parcours de formation et /ou professionnel), et plus longuement, sur le projet pédagogique présenté (par exemple, justification des choix opérés, précisions sur les objectifs visés, les contenus disciplinaires, les activités proposées aux élèves...)

Le jury attend des candidats qu'ils manifestent leur connaissance des finalités et des objectifs de l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité, tels que les définissent les programmes du collège et du lycée. On attend également des candidats qu'ils aient débuté une réflexion sur la didactique des langues anciennes pour proposer des pratiques et des mises en œuvre efficaces en classe, sans négliger aucun des domaines disciplinaires (langue, lecture – compréhension – traduction - commentaire, culture).

Le jury a particulièrement apprécié le recul critique dont ont su faire preuve certains candidats, tout comme la connaissance de ressources institutionnelles telles *Eduscol*,¹ *Odysseum*,² voire l'expérimentation, fût-elle modeste, de démarches pédagogiques innovantes.

3- L'entretien, 2^{ème} partie (environ 10 minutes)

Ce dernier temps de l'épreuve a pour but de vérifier les compétences linguistiques du candidat. A ce titre, le jury lui remet un texte d'une dizaine de lignes, en prose ou en vers, en latin ou en grec selon l'option choisie. Ce texte est accompagné (notes sur le vocabulaire, traduction littéraire proposée en regard).

Le candidat prend d'abord le temps d'une lecture silencieuse ; il peut également demander le sens de mots manquants et prendre quelques minutes de réflexion pour éviter des blocages qui pourraient se révéler préjudiciables. Il est ensuite invité à traduire littéralement quelques phrases du texte – préalablement identifiées par le jury - par groupe de mots, en s'appuyant sur la traduction proposée en regard, puis à analyser un ou deux point(s) de langue précis (morphologie nominale et/ou verbale, syntaxe, lexique courant). Le jury peut enfin demander au candidat une mise en perspective de l'extrait proposé dans les programmes du collège et du lycée.

Les compétences en traduction se sont révélées, dans quelques cas, très fragiles, voire insuffisantes en dépit de l'étayage apporté. Le jury tient à rappeler que si le niveau d'exigence pour les compétences linguistiques des élèves en collège reste relativement modeste, celui de la certification ne peut se satisfaire de connaissances qui se construisent au fil des séquences travaillées en classe, ni se limiter aux notions les plus simples vues avec les élèves. Dans la mesure

¹ <https://eduscol.education.fr/2365/langues-et-cultures-de-l-antiquite>

² <https://odysseum.eduscol.education.fr/>

où la lecture des textes antiques en latin ou en grec constitue le cœur de la discipline, la maîtrise des notions de morphosyntaxe fondamentales est indispensable pour obtenir la certification.

Nous pouvons conseiller, parmi d'autres, la consultation des ouvrages suivants : *Précis de grammaire des lettres latines*, Baudiffier, Gason, Morisset, Thomas ; *Grammaire latine*, Cart, Grimal, Lamaison, Noiville ; *Grammaire grecque*, Allard et Feuillâtre.

Conclusion

Le jury a eu plaisir à échanger avec des professeurs dont il salue le sérieux et l'engagement en faveur de l'enseignement des langues anciennes.

Nous encourageons vivement les candidats ajournés à continuer de se former et à se présenter à nouveau, en puisant dans ce rapport quelques conseils susceptibles de les aider à consolider toutes les compétences requises.

Nous recommandons à l'ensemble des futurs candidats une lecture attentive des textes réglementaires³ afin de bien appréhender les attentes du jury. La lecture et l'appropriation des programmes de collège et lycée sont bien sûr indispensables. Enfin, la participation aux stages proposés dans le cadre du plan académique de formation, tout particulièrement la formation dédiée à la préparation de la certification LCA, ainsi que les échanges avec des collègues professeurs de Lettres classiques constituent indéniablement un atout.

Pour le jury de la certification LCA,

Dominique PARANTEAU
IA-IPR de Lettres



³ <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf